



**PROCES VERBAL D'AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2019**

Extrait du registre des délibérations

Le 20 mai 2019, à 18h15,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 13/05/2019

**N° C-2019-05-20/00 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

N° C-2019-05-20/01 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CARGÖ - AVENANT N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE des mesures proposées par le délégataire dont la totalité participera du retour à l'équilibre,

APPROUVE les modifications apportées au contrat pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 ainsi que l'édition en format transitoire du festival Nördik Impakt, qui prendra la dénomination « En attendant Nördik »,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

11 abstentions (M. Philippe DURON, Mme Marie-Dominique FRIGOUT, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mme Claudine MAGUET, M. Gilles DÉTERVILLE, M. Pascal BLANCHETIER, M. Éric VÈVE, Mme Julie ROUSINAUD, M. Rudy L'ORPHELIN, M. Lilian BELLET)

**N° C-2019-05-20/02 - MUSÉE DES BEAUX ARTS - MUSÉE DE NORMANDIE - ABBAYE AUX HOMMES
- BILLETS MULTI-SITES VILLE DE CAEN/MÉMORIAL DE CAEN**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la création d'un Pass individuel *Découverte Caen* : 3 musées, 1 abbaye à petits prix au prix de 19,95€, visant à permettre un accès au mémorial de Caen, au musée des Beaux-Arts de Caen, au musée de Normandie et à l'Abbaye aux Hommes,

APPROUVE la création d'un Pass famille *Découverte Caen en famille* au prix de 60€, visant à permettre un accès au mémorial de Caen, au musée des Beaux-Arts de Caen, au musée de Normandie et à l'Abbaye aux Hommes,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention liant la ville de Caen au mémorial de Caen et à l'office de tourisme & des congrès - Caen la mer - Normandie ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/03 - CHÂTEAU DE CAEN - SCHÉMA DIRECTEUR PHASE 2 - OPÉRATION B "LE CHÂTEAU DANS SES MURS" - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ADOpte le programme pour la réalisation de l'opération B du schéma directeur phase 2 du château "le château dans ses murs" pour un montant global de l'opération fixé à 18 000 000 € TTC ;

DECIDE de lancer la procédure de concours pour la désignation du maître d'oeuvre pour la réalisation de ce projet ;

DECIDE de sélectionner 4 candidats habilités à présenter une esquisse. L'indemnité pour les candidats non retenus à l'issue du concours est fixée à 70 000 € HT. La rétribution du maître d'oeuvre attributaire tiendra compte de la prime reçue pour sa participation audit concours ;

SOLLICITE auprès de tous les partenaires, toutes subventions aux taux les plus élevés susceptibles d'être attribuées pour cette opération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/04 - ENTRETIEN DES ÉDIFICES MONUMENTS HISTORIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la programmation en 2019 des travaux pour la réparation des 3 grilles de la façade principale de l'Hôtel de Ville et pour la mise en sécurité des maçonneries de la Tour Mathilde du Château de Caen,

SOLLICITE de l'Etat les subventions au taux le plus élevé pour le financement de ces 2 opérations,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/00 - SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL À LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE DAME DE PARIS

ACTE RETIRE EN SEANCE

N° C-2019-05-20/05 - SUBVENTION AFFECTÉE À L'INSTITUT LEMONNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le versement d'une subvention de 1000 € pour soutenir l'Institut Lemonnier dans le cadre de cette démarche de citoyenneté et d'ouverture sur la construction européenne,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/06 - RESSOURCES HUMAINES - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

FIXE, comme suit le montant net de l'indemnité versée au titre des fonctions exercées :

Fonctions exercées	Montant net de l'indemnité
le personnel à l'entrée du bureau de vote	153 €
le secrétaire de bureau	305 €
le responsable de section	356 €
la cellule élections/direction	458 €
la cellule élections/référents	407 €
le personnel informatique	356 € (assistance sur la journée) 178 € (présentation des résultats)

DIT que ces montants seront actualisés en fonction de l'évolution de la valeur du point,

DIT que le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/07 - ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer et d'attribuer les primes et indemnités réglementaires prévues au profit des agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

DIT que l'attribution de régime indemnitaire sera notifiée aux agents par arrêté individuel,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/08 - MODALITÉ DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECLARE que la prise en charge du remboursement des frais occasionnés par son déplacement à tout agent de la ville de Caen, ayant préalablement été autorisée par sa hiérarchie, sera réalisée sur présentation des justificatifs des dépenses engagées,

DEFINIT le territoire de la résidence administrative comme étant la commune sur lequel se situe, à titre principal, le service où l'agent est affecté et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs,

FIXE les taux de remboursement forfaitaires des frais d'hébergement pour le personnel de la ville de Caen conformément à la réglementation en vigueur prévue à ce jour par l'arrêté du 26 février 2019 comme suit :

Taux de base	70 € par nuitée
La métropole du Grand Paris et les communes de + de 200 000 habitants	90 € par nuitée
La commune de Paris	110 € par nuitée
Dans tous les cas, pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite	120 € par nuitée

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/09 - PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES - MISE EN PLACE - AUTORISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de mettre en place le dispositif parcours emploi compétences au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les contrats d'accompagnement à l'emploi ainsi que tous documents afférents à cet objet,

AUTORISE le maire ou son représentant à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement du coût salarial afférent à ces contrats,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/10 - GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, LA VILLE DE CAEN, LE CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE CAEN ET LE SYVEDAC, POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC UNE MUTUELLE, UNE UNION, UNE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE OU UNE ENTREPRISE D'ASSURANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) correspondant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/11 - SUBVENTION AFFECTÉE ASSOCIATION VENI VIDI CANTO

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'octroi d'une subvention affectée de 1500 euros,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/12 - GROUPEMENT DE COMMANDES 'BÂTIMENTS ET EQUIPEMENT' - MARCHÉS DES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES ET CONTRÔLES OBLIGATOIRES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU PATRIMOINE BÂTI

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer aux marchés de vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine bâti dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues,

APPROUVE l'expression des besoins estimés de la commune annexée à la présente délibération,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/13 - CONVENTION RELATIVE À LA SUCCESSION DE CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DU CENTRE DE CONGRÈS DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la rédaction de la convention,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/14 - PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM NORMANDIE AMÉNAGEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la prise de participation de la SEM NORMANDIE AMENAGEMENT dans le capital de la SNC Les Jardins de Clopée en cours de constitution, pour un montant de 49 990 €,

AUTORISE les représentants de la ville au conseil d'administration de la SEM NORMANDIE AMENAGEMENT à voter en faveur de ce projet,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/15 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN COURANTS, PRODUITS DE NETTOYAGE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, PETITS MATÉRIELS D'ENTRETIEN, PRODUITS LESSIVIELS , PRODUITS D'ESSUYAGE, PRODUITS D'HYGIÈNE JETABLES, PETIT MATÉRIEL DE RESTAURATION ET L'ACQUISITION DE GROS MATÉRIELS ÉLECTROMÉNAGERS D'ENTRETIEN - AVENANT N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier la convention existante relative au groupement de commandes constitué entre la Communauté urbaine de Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de Caen pour l'achat de produits d'entretien courants, produits de nettoyage pour la restauration collective, petits matériels d'entretien, produits lessiviels , produits d'essuyage, produits d'hygiène jetables, petit matériel de restauration et l'acquisition de gros matériels électroménagers d'entretien,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/16 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION FINANCIÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les termes de l'avenant n° 1,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes «Systèmes informatisé de gestion financière », ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/17 - PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE 2019 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'apporter un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer pour l'opération «programme annuel de voirie 2019 » pour un montant de 500 000 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

APPROUVE la convention, relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la Ville de Caen pour la réalisation de l'opération «programme annuel de voirie 2019 »,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/18 - CAEN LA MER HABITAT - RÉHABILITATION THERMIQUE DE 368 LOGEMENTS SITUÉS DANS LE QUARTIER DE LA GRÂCE DE DIEU - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 560 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 25%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 560 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 93870 constitué d'une ligne de Prêt.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/19 - CAEN LA MER HABITAT - ACQUISITION EN USUFRUIT DE 40 LOGEMENTS SITUÉS RUE DANIEL HUET À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 246 633 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 246 633 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 91566 constitué de trois lignes de Prêt.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/20 - CAEN LA MER HABITAT - ACQUISITION EN VEFA EN USUFRUIT DE 14 LOGEMENTS RUE DU DOCTEUR TILLAUX À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 641 057 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 641 057 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 90690 constitué de quatre lignes de Prêt.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/21 - FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION D'UN LOGEMENT 8 AVENUE DE MADAME DE SÉGUR À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 32 868 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 32 868 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 93744 constitué d'une ligne de Prêt.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/22 - CAEN LA MER HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 33 LOGEMENTS RUE DANIEL HUET À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 244 130 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 244 130 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 92336 constitué de quatre lignes de Prêt.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/23 - BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ - CESSION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE DÉCLASSÉE AU PROFIT DE LA SCI DE LA FAMILLE LECHAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit de la SCI de la Famille LECHAT, ou de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, de l'emprise, d'une superficie de 1 420 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens des parcelles MO n°s 207 et 205,

DIT que cette cession s'opèrera moyennant le prix de 35 000 € HT, sur la base d'un prix de 70 € HT/m² de surface de plancher pour la construction de locaux d'activités d'une superficie estimée à ce stade à 500 m² de surface de plancher, l'acquéreur prenant à sa charge les frais d'établissement de l'acte notarié et du document d'arpentage,

INDIQUE que le prix sera réajusté au vu du nombre de m² de surface de plancher du projet de construction jusqu'à sa livraison, sur la base d'un prix de 70 € HT/m², cette règle ne trouvant toutefois à s'appliquer qu'en cas d'évolution à la hausse de la surface de plancher,

MENTIONNE que le terrain sera cédé grevé d'une servitude de passage du réseau de chaleur urbain, générant une bande d'inconstructibilité de part et d'autre du réseau, ainsi que d'une servitude pour le passage de la fibre optique, dans l'attente de son dévoiement,

INDIQUE que les autres réseaux présents sur la parcelle seront neutralisés par la ville, cette dernière s'engageant, par ailleurs, à démonter les feux tricolores piétons et les sanitaires et à maintenir les mâts d'éclairage,

PRECISE que l'acte de cession sera l'occasion de supprimer les différentes servitudes, telles qu'énoncées précédemment, instituées dans l'acte de vente du 16 juin 2011,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/24 - SERVICE COMMERCE - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DU 03/04/2019 - PROPOSITION D'INDEMNISATION - SIGNATURE DE PROTOCOLES TRANSACTIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SARL NEUF,

ARRETE à 20 000,00 euros (vingt mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SARL NEUF, pour son établissement situé 104 Boulevard Maréchal Leclerc 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SARL NEUF,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SARL NEUF,

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par Madame Joceline LOWE pour son établissement l'Institut L'ô,

ARRETE à 5 000,00 euros (cinq mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à Madame Joceline LOWE pour son établissement L'Institut L'ô, situé 1 rue Hamon 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec Madame Joceline LOWE (Entreprise individuelle) pour son établissement l'Institut L'ô,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à Madame Joceline LOWE (Entreprise individuelle) pour son établissement l'Institut L'ô.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/25 - SERVICE COMMERCE - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DU 29/04/2019 - PROPOSITION D'INDEMNISATION - SIGNATURE DE PROTOCOLES TRANSACTIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par madame Véronique PICHARD pour son établissement « Espace Beauté »,

ARRETE à 10 000 € le montant de l'indemnité qui sera proposée à madame Véronique PICHARD pour son établissement « Espace Beauté », situé 11 rue Hamon 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec madame Véronique PICHARD pour son établissement « Espace Beauté »,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à Madame Véronique PICHARD pour son établissement « Espace Beauté ».

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/26 - AVENUE ALBERT 1ER - TERRAIN CÉDÉ À CAEN LA MER HABITAT (PARCELLE MP N°349) - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SUR LA POLLUTION DU SOL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes du protocole transactionnel à conclure avec Caen la mer Habitat,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer le protocole transactionnel ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/27 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indignes et précarité énergétique une subvention d'un montant total de 1 000 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/28 - BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ - CESSION À CDC HABITAT SOCIAL DE LA PARTIE EST DE L'ANCIEN TERRAIN DES GENS DU VOYAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de céder à CDC HABITAT SOCIAL ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, une emprise d'environ 4 140 m² sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens des parcelles cadastrées section KB n°171p, KB n° 54p et KB n° 55p, pour la réalisation pour partie (l'autre partie étant sur Cormelles Le Royal) d'un programme diversifié de 52 logements sous forme de petits collectifs, intermédiaires et maisons individuelles,

RAPPELLE que la cession ne pourra être régularisée qu'une fois le déclassement de l'emprise de terrain concernée opéré,

PRECISE que le programme, au stade actuel, développe une surface de plancher totale de 4027 m²,

DIT que la vente s'opèrera au prix de 200€ HT/m² de surface de plancher,

PRECISE qu'au stade actuel du permis de construire déposé sur l'emprise foncière détenue par la Ville (4 140 m² sur une emprise totale d'environ 6560 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage), sur la base d'une constructibilité de 2 964 m², le prix de cession de l'emprise représente un montant de 592 800 € HT,

MENTIONNE que le prix définitif sera arrêté au vu de la surface de plancher telle que figurant dans le permis de construire et de ses éventuels modificatifs, jusqu'à la livraison du programme et des résultats du document d'arpentage,

INDIQUE qu'une minoration foncière de 50€ HT/m² de surface de plancher, pour la part du programme réalisé sur Caen au prorata de l'emprise foncière détenue par la ville de Caen, sera attribuée à CDC HABITAT SOCIAL afin de ramener la charge foncière effectivement supportée par le bailleur à 150 € HT/ m² de surface de plancher, soit une subvention de 148 200 €. Le montant de la subvention sera réajusté si nécessaire au vu de la surface de plancher définitive du programme,

DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur et que les frais de géomètre, pour la division des parcelles cédées par la ville de Caen, seront supportés par cette dernière,

MENTIONNE que préalablement à la signature de l'acte définitif de vente, les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous les conditions suspensives ci-avant énoncées, l'ensemble des conditions suspensives devant être levé avant le 30 novembre 2019,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente, l'acte définitif de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/29 - QUARTIER CHEMIN VERT - ESPACE TOURAINE - DÉSAFFECTATION PAR ANTICIPATION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN EN VUE DE SON DÉCLASSEMENT ET DE SA CESSION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RETROUVAILLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la désaffectation par anticipation de l'emprise de 944 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle IO n° 86 d'une superficie totale de 20 225 m²,

DIT cette désaffectation prendra effet au plus tard le 31 mars 2022,

INDIQUE que le déclassement de l'emprise concernée sera prononcé le moment venu au vu de la désaffectation effective,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/30 - NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PRODUCTION DES REPAS DU COLLÈGE HENRI BRUNET

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la nouvelle convention de partenariat pour la production des repas du collège Henri Brunet,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention fixant les relations financières et organisationnelles entre la ville de Caen, le collège Henri Brunet et le département du Calvados pour le fonctionnement du restaurant scolaire Henri Brunet,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/31 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE des subventions affectées pour un montant total de 12 000 € à divers organismes culturels,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/32 - CORRESPONDANTS SOLIDARITÉ EMPLOI : VERSEMENT DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE, d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Caen une subvention affectée de 25 000 € pour le financement du poste de Correspondant Solidarité Emploi intervenant sur le territoire communal,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/33 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

L'Amicale des pompiers :	1 000 €
La Centrifugeuz :	500 €
Tempo Tango :	500 €
Territoires Pionniers – Maison de l'architecture – Normandie :	1 500 €
A.V.F Accueil des Villes Françaises :	800 €
Zones d'ondes - Agence associative Normandie Media :	2 000 €
Caen Saint Jean Eudes :	500 €
Association Habitants Saint Jean Eudes :	1 020 €
Association Tout Est Jonglerie :	1 930 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/34 - DIRECTION DES SPORTS - CONSEIL DÉPARTEMENTAL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INDEMNISATION RELATIVE À L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, La convention d'indemnisation,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/35 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - CARNAVAL ÉTUDIANT 2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NRJ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le projet de convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/36 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les subventions affectées suivantes :

- Conseil Départemental d'Accès au Droit du calvados - « faciliter l'accès au droit » - **5890 euros**
- Association d'aide aux victimes, Contrôle Judiciaire socio éducatif, Médiation pénale – ACJM - « prendre en charge des jeunes dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites » - **4000 euros**
- Association d'aide aux victimes, Contrôle Judiciaire socio éducatif, Médiation pénale – ACJM - « améliorer la prise en charge des victimes, particulièrement des enfants exposés à des violences intrafamiliales » - **4000 euros**
- CIDFF - « faciliter l'accès au droit dans les quartiers sensibles de Caen » - **1500 euros**
- CIDFF - « organiser des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple » - **2500 euros.**

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/37 - JEUNESSE ET ACTION SOCIALE - DISPOSITIF DES BOURSES AU PERMIS - SUBVENTION 2019 AU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution de la subvention suivante :

Centre Communal d'Action sociale (dispositif bourses au permis) **9 000 €**

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/38 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

CAEN CALVADOS HALTEROPHILIE MUSCULATION : 2 000 €

CONQUERANT BADMINTON CLUB DE CAEN : 1 000 €

ROLLER DERBY CAEN : 250 €

CAEN TENNIS DE TABLE CLUB : 1 000 €

AVANT GARDE CAENNAISE : 300 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/39 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES 123 LOISIRS, MJC VENOIX, TANDEM, HORIZON JEUNESSE, ASNORA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes :

- TANDEM Festival Atous jeunes 2019	2 000€
- 123 Loisirs projet de ludothèque	800€
- MJC Venoix Carnaval 2019	500€
- Horizon JEUNESSE projet parentalité	1 000€

APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement complémentaire suivante :

- ASNORA	500€
----------	------

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/40 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

U.F.O.L.E.P. :	1 500 €
CLUB D'ECHECS-CAEN ALEKHINE :	1 500 €
STADE CAENNAIS RUGBY CLUB - SCRC :	1 000 €
ENTENTE NAUTIQUE CAENNAISE :	1 500 €
COMITE D'ORGANISATION DES COURANTS DE LA LIBERTE - COCL :	60 000 €
(dont une subvention exceptionnelle de 5 000 € et l'apport d'une aide logistique estimée à : 1 60 000 €)	
CAEN YACHT CLUB :	1 500 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 000 €)	

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/41 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES CAEN T'ES JEUNE 2019, AELVE ET A CAEN LA RÉGATE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution des subventions suivantes :

- Association ASSUREIPSS – projet Collecte Sangsationnelle	650€
- Association Novasso – projet JAM	400€
- Association Bande de sauvages – projet de Livre de recettes	200€

SEANCE DU 20 MAI 2019

- Association Cap vers le Sup – projet CAP VERS LE SUP'	200€
- Association Maladrerie Omnisports – projet Coup de Sifflet	1 300€
- Foyer de Jeunes Travailleuses Notre Dame – projet Don du temps	250€
- A Caen la régata	300€
- AELVE A la découverte de l'Europe	300€

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/42 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER ET LA VILLE DE CAEN EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS DE FOURNITURE DE MATÉRIELS, DE MATÉRIAUX ET D'OUTILLAGES NÉCESSAIRES À LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au groupement de commande pour la passation de marchés de fourniture de matériels, d'outillage et de matériaux pour la maintenance des bâtiments,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer cette convention.

AUTORISE le coordonnateur du groupement de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/43 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DÉFINISSANT LES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'ASSOCIATION VÉLISOL'.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de poursuivre l'accompagnement technique et financier de l'association Velisol' au profit de la continuité et du développement des activités proposées au sein de la Maison du Vélo,

APPROUVE la convention entre la ville de Caen et l'association Véloisol',

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/44 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ACCOMPAGNEMENT PAR L'ASSOCIATION VÉLISOL' DANS L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU VÉLO 2019. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AFFECTÉE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention affectée d'un montant de 2 000 € à l'association Vélistol' pour l'accompagnement logistique, humain et matériel, ainsi que la coordination des animations de la Fête du vélo 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/45 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN PLACE EXPÉRIMENTALE DE L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE FORFAITAIRE VÉLO POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la mise en place expérimentale d'une indemnité kilométrique forfaitaire de 200 euros pour les agents qui souhaitent s'engager à venir au travail à vélo,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-05-20/46 - ENERGIE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ENERGIES SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION NORMANDIE, COORDONNÉ PAR LE SDEC ENERGIE - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE l'adhésion de la ville de Caen au groupement de commandes coordonné par le SDEC Energie ayant pour objet :

- La fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments et services associés
- La fourniture et l'acheminement d'électricité pour les installations :
 - d'éclairage public
 - de signalisation lumineuse (ou feux tricolores)
 - de bornes de recharges pour véhicules électriques
- La fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les bâtiments et services associés

APPROUVE les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,

APPROUVE le versement de la participation financière prévue par l'acte constitutif. Pour 2020, la contribution annuelle est de 75 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement de commandes,

AUTORISE le SDEC Energie en tant que coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la Ville de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2019-05-20/47 - QUARTIER DU CHEMIN VERT - SECTEUR CLOS SAINT GERMAIN -
DÉCLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE de déclasser du domaine public, sans enquête publique préalable, les emprises d'une superficie de 4 033 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, qui correspondent aux voiries du Grand clos Saint Germain, Petit clos saint Germain et une bande longeant la rue de l'Abbaye d'Ardennes,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 23 MAI 2019**